39 rue Cambon
75001 PARIS

EURONEXT PARIS NOTICES

21 septembre 2006

N° 2006 - 2562

SELECTIRENTE

- Admission des actions de la société sur Eurolist by Euronext.
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'une OPF du 20 septembre 2006 au 2 octobre 2006 et d'un Placement Global du 20 septembre 2006 au 3 octobre 2006.
- Introduction et première cotation des actions le 3 octobre 2006.
- Début des négociations sur Eurolist by Euronext le 9 octobre 2006.

(Eurolist by Euronext - Compartiment C)

I – ADMISSION DES ACTIONS SUR EUROLIST BY EURONEXT

Conformément à l'article 6201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist by Euronext des 982 748 actions existantes composant le capital de la société SELECTIRENTE, d'un maximum de 207 792 Actions Nouvelles à provenir d'une augmentation de capital ainsi que d'un maximum de 31 168 Actions Nouvelles Supplémentaires à émettre dans le cadre de l'exercice total de la clause d'extension.

Les actions admises sur Eurolist by Euronext représentent la totalité du capital et des droits de vote de SELECTIRENTE et portent jouissance à compter du 1er janvier 2006. La valeur nominale des actions s'élève à 16 € chacune. Dès leur admission, elles pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

L'introduction sur Eurolist by Euronext des actions SELECTIRENTE sera réalisée le 3 octobre 2006 selon la procédure d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ferme (OPF) dans les conditions fixées aux paragraphes suivants.

L'information des professionnels et du public sur la situation actuelle de la société SELECTIRENTE est assurée dans les conditions suivantes :

- Publication de la notice légale au BALO, le 22 septembre 2006;
- Mise à disposition sans frais, au siège social de SELECTIRENTE, 303 square des Champs Elysées - 91026 Evry, sur son site Internet (www.selectirente.com), sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et auprès de Invest Securities, 126 rue Réaumur - 75002 Paris, du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa n° 06-319 en date du 20 septembre 2006.

II – MODALITES DE DIFFUSION DES TITRES DANS LE PUBLIC

Conformément aux articles P 1.2.3, P 1.2.6 et P 1.2.13 à P 1.2.16 des Règles de marché d'Eurolist - Livre II, 207 792 actions, soit 21,14% du capital hors clause d'extension, seront mises à la disposition du public et diffusées dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ferme.

Ces actions proviendront de l'émission de 207 792 Actions Nouvelles à provenir de l'augmentation de capital qui sera décidée par le Directoire en date du 3 octobre 2006, en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 août 2006.

Ce montant pourra être porté à 238 960 actions, soit 24,31% du capital (émission de 31 168 actions) en cas d'exercice de la clause d'extension le 3 octobre 2006.

Conditions communes au Placement Global et à l'OPF

- Prix d'offre : **38,50 € par action**
- Il est précisé que ce prix est indicatif et pourra être modifié.
- Le Placement Global pourra être clos sans préavis.

– En cas de modification du calendrier de l'offre, dont la clôture de l'offre à prix ferme, ce dernier sera publié par un communiqué de presse et un avis publié par Euronext Paris, les donneurs d'ordre auront la possibilité dans un délai de deux jours suivants la publication de cet avis de révoquer leurs ordres. En cas de modification des modalités de l'offre, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire qui sera visée par l'AMF et dans un communiqué de presse publié dans au moins un journal financier de diffusion nationale et d'un avis publié par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPF sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de l'avis et du communiqué précité, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPF les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus.
De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPF, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Un avis d'Euronext précisera les nouvelles modalités.

– Il est précisé que si la demande globale ne représente pas 75% de l'augmentation de capital, l'opération sera annulée et les ordres seront caducs.

– Le nombre définitif d'actions affectées au Placement Global Garanti d'une part et à l'OPF d'autre part sera déterminé en fonction de la nature et de l'importance de la demande. Il est précisé que si l'OPF n'est pas entièrement couverte ; le nombre définitif d'actions offertes au placement sera augmenté en conséquence.

1) <u>Caractéristiques du Placement Global</u>

Un Placement Global Garanti auprès d'investisseurs institutionnels sera réalisé en France et hors de France dans certains pays, à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

- Durée du placement : Du 20 septembre 2006 au 3 octobre 2006, 12h00
- Nombre de titres : 187 013 actions soit 90% de l'Offre.
- Etablissement de placement: Invest Securities

2) <u>Caractéristiques de l'OPF</u>

Les actions offertes dans le cadre de l'OPF sont destinées principalement aux personnes physiques en France.

- Durée de l'offre : du 20 septembre 2006 au 2 octobre 2006, 17h00

- Nombre de titres : Au minimum 20 779 actions soit 10% du nombre total des actions offertes et au maximum 41 558 actions soit 20% du nombre total d'actions offertes.

<u>Libellé et transmission des ordres</u> : les clients devront transmettre <u>leurs ordres d'achat</u> **au plus tard le 2 octobre 2006 à 17h00** aux intermédiaires financiers.

En application de l'article P 1.2.16 des Règles de marché d'Eurolist, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

– Fraction d'ordre A1 : entre 1 et 50 titres inclus.
– Fraction d'ordre A2 : au delà de 50 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 3 octobre 2006 à 10h00 au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordre A1 et A2.

Les ordres d'achat de la clientèle seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 3 octobre 2006. Les ordres seront exprimés **en nombre d'actions demandées, ils devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPF**.

<u>Conditions d'exécution des ordres</u> : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2.

<u>Résultat de l'OPF</u> : le résultat de l'OPF fera l'objet d'un avis publié le 3 octobre 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux fractions d'ordres ainsi que les conditions de négociation du 9 octobre 2006.

<u>Règlement-livraison des titres acquis à l'OPF</u> : les opérations de règlement-livraison des négociations du 3 octobre 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, d'une part entre Invest Securities compensé par PAREL (Code Affilié 528) et les adhérents acheteurs, et d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 6 octobre 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit

dans le système au plus tard le 2 octobre 2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 3 octobre 2006.

Le calendrier de l'offre est donné à titre indicatif et pourra être modifié.

Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPF

- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un nombre maximum d'ordres équivalent au nombre de titulaires du compte ; les dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;

- un même donneur d' ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d' achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts.

- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;

- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;

- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

III– OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

Désignation de la société	:	SELECTIRENTE
Service des titres et service financier	:	SOCIETE GENERALE
Cotation	:	Dès le 9 octobre 2006, les actions SELECTIRENTE seront cotées sur le système NSC, au fixing, groupe de valeur 13
Code mnémonique	:	SELER
Code ISIN	:	FR0004175842
Secteur d'activité ICB	:	8000 8700 8730 8733 - Real Estate Holding & Development

NOTA - Conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi de finances pour 1992, l'impôt de bourse ne sera pas perçu sur les négociations réalisées le jour de l'introduction, et ce jour seulement, soit le 29 septembre 2006. Il appartiendra aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées le 29 septembre 2006 que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé sur le prospectus le visa N° 06-319 en date du 20 septembre 2006. Ce prospectus se compose d'un document de base, enregistré par l'AMF le 12 septembre 2006 sous le numéro I.06-146 et d'une note d'opération.

Annexe

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 3 octobre 2006 à 10h00 au plus tard

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPF DES ACTIONS SELECTIRENTE

Membre dépositaire..... affilié Euroclear France n° .....

Adresse…… .....

Nom de la personne responsable..... N° de téléphone .....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre d'ordres	Nombre de titres
Fraction d'ordre A1 : Entre 1 et 50 titres inclus		
Fraction d'ordre A2 : Au delà de 50 titres		

- un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
- s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte

September 21st, 2006

N° 2006 - 2562

SELECTIRENTE

- Listing of Company shares on Eurolist by Euronext.
- Offering of shares to public under a Global Placement from September 20th, 2006 to October 2nd, 2006 and an Open-Price Offer from September 20th, 2006 to October 3rd, 2006.
- Admission and first quotation of shares on October 3rd, 2006.
- Start of share trading on Euronext by Eurolist on October 9th, 2006.

(Eurolist by Euronext - Compartment C)

I – Listing of shares on EUROLIST BY EURONEXT

Pursuant to article 6201 of the Eurolist Market Rules, Euronext Paris SA has decided to list on Eurolist by Euronext 982,748 existing shares that comprise the equity of SELECTIRENTE, a maximum of 207,792 New Shares obtained from a capital increase and a maximum of 31,168 Additional New Shares should the extension clause be exercised.

The listed shares will represent the total equity and voting rights in the Company and will be participating from January 1st, 2006. The nominal value of the shares is 16 € each. Since the listing, the shares will be either in bearer form or in registered form at the choice of the shareholder.

The admission of SELECTIRENTE shares on Eurolist will take place on October 3rd, 2006 in accordance with the procedure of Global Placement and Open-Price Offer (OPF) under the conditions stated below.

Information on the current position of SELECTIRENTE will be provided as follows:

- A legal notice published in BALO on September 22th, 2006 ;
- A prospectus is available freely on request at the Company's head office at 303 square des Champs Elysées – 91026 Evry, on its web site (www.selectirente.com) and at Invest Securities, 126 rue Réaumur – 75002 Paris.
- A prospectus is also available on the Autorité des Marché Financiers web site, (www.amf-france.org).

II - TERMS AND CONDITIONS OF THE PUBLIC OFFER

Pursuant to articles P 1.2.3, P 1.2.6 and P 1.2.13 to P 1.2.16 of the Euronext Market Rules – Book II, 207,792 shares, will be offered to the public as part of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPF).

These shares will be obtained from the issue of a maximum of 207,792 new shares (21.14% of the equity before the extension clause) as part of a capital increase permitted by the extraordinary general meeting of shareholders held on August 28th, 2006, which will be decided by the board of directors on October 3rd, 2006. This amount might be increased to 238,960 new shares, if the extension clause is exercised.

Common conditions for Global Placement and OPF

- Indicative offer price : 38.50 €
- The Global Placement can be closed without advance notice.
- The first share price will set of the offer and will take account of the demand expressed in the Global Placement. The final price will be set on October 3rd, 2006 after centralisation of the OPF and should be published in a notice that same day. The final share price may be set outside the above-mentioned range.
- In case of modification of the offer calendar, including closing of the fixed price offer, this latest will be announced in a press release and a Euronext Paris notice. Within two days after publication of this notice, orders givers will have

the possibility to revoke their orders. In case of modification of the indicative price, the new price will be announced to the public by a Euronext Paris notice and a press release published in at least one national financial newspaper. In this case, the closing date of the OPF will be postponed so that the order givers have at least two business days from the publication of the notice and the press release indicated above, to revoke the orders passed in the OPF before its closure with the bodies who received the orders. A Euronext Paris notice will specify the new conditions. The new conditions will be subject to the approval of AMF.

- New irrevocable orders may be passed until the new closing date of the OPF, which will be announced in the above-mentioned press release.

- If the global demand does not represent at least 75% of the capital increase, operation will be cancelled and the orders will be void.

- The final number of shares offered in Global Placement and OPF will be fixed in accordance with the nature and the importance of the demand.

1) <u>Characteristics of the Global Placement</u>

Before first quotation, a portion of the shares will be distributed under the Global Placement comprising a public placement in France and outside the France except the United States of America

- Period of the placement : from September 20th, 2006 to October 3rd, 2006, (noon).

- Number of shares : 187,013 shares, (90% of the Offer).

- Underwriters : Invest Securities

2) <u>Characteristics of the OPF</u>

The OPF is meant mainly for individuals, investing legal entities and mutual funds.

- Period of the OPF: from September 20th, 2006 to October 2nd, 2006, 5:00 p.m.

- Number of shares: 20,779 shares (10% of the total offered shares number) with a maximum of 41,558 shares (20% of the total offered share number).

<u>Order types and transmission</u> :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries latest **by 5:00 p.m. on October 2nd, 2006**.

Pursuant to article P 1.2.16 of the Market Rules of Euronext Paris, purchase orders of more than 50 shares issued under the OPF will be broken down in two portions :

- A1 order portion : between 1 - 50 shares inclusive ;
- A2 order portion : more than 50 shares.

Financial intermediaries shall send the purchase orders that they have received to the market member(s) of their choice. Purchase orders placed are irrevocable and their validity will be limited on the introduction day, that is on September 29th, 2006. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the Offer price.

Latest by 10:00 a.m. on October 3rd, 2006, the market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01.49.27.16.00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in appendix. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in appendix.

<u>Execution of orders</u> : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

<u>Result of the OPF</u> : the result of the OPF will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on October 3rd, 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may be applicable to the fraction of orders and trading conditions on October 9th, 2006.

<u>Settlement/Delivery of shares acquired under the OPF</u> : settlement/delivery of October 3rd, 2006 trades will be done through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, on one hand between Invest Securities cleared by PAREL (Euroclear affiliate n° 528) and purchasing members, and on the other hand between members and intermediaries accepting orders, on October 6th, 2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 p.m. on October 2nd, 2006. The trading day shown on instructions will be October 3rd, 2006.

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer

- Order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered;
- Clients may place only one order each that may not be shared out among intermediaries; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed;
- Upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested;
- Account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them;
- Euronext Paris reserves the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax;
- Euronext Paris also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

III – TECHNICAL AND OTHER COMMENTS

Company name	:	SELECTIRENTE
Securities and financial services	:	SOCIETE GENERALE
Quotation	:	From October 9th, 2006 onwards, the SELECTIRENTE shares will be quoted on the NSC system, fixing, trading category 13.
Symbol	:	SELER
ISIN Code	:	FR0004175842
ICB Sector	:	8000 8700 8730 8733 - Real Estate Holding & Development

NOTA – According to the provisions in article 31 of la loi de finances for 1992, the Stock Exchange tax will not be collected on trades conducted on the day of introduction and on this day only, that is on September 29th, 2006. The financial intermediaries will have to ensure that only the brokerage, and no Stock Exchange tax, appears on the operation notice corresponding to the operations conducted on September 29th, 2006.

The prospectus received visa n° 06-319 dated September 20th, 2006 from the Autorité des Marchés Financiers. It is composed of a “document de base” registered by the Autorité des Marchés Financiers on September 12th, 2006 under n° I.06-146, and an operation note.

Appendix

Model form to be used by market members

Fax this document to EURONEXT PARIS SA
By 10:00 a.m. on October 3rd, 2006

on 01 49 27 16 00

OPF FOR SELECTIRENTE SHARES

Members accepting orders ..... Euroclear France member n° .....
Adress……..
Contact ....Telephone number .....

	Number of order portions	Number of shares
A1 order portions : 1 – 50 shares inclusive		
A2 order portions : more than 50 shares		

- Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries;
- A maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.